Image not found or type unknown

Divorce et rachat de part de l'ex époux

Par **persanne**, le **13/02/2017** à **17:56**

Bonjour
Pouvez-vous me conseiller

Un ami actuellement en surendettement ne pouvant plus rembourser les prêts suite au divorce.
Lors du divorce, le juge a noté qu'il est insolvable pour le paiement de la pension alimentaire et; lorsqu'il reviendrais à meilleure fortune, il pourra payer la pension alimentaire. Ce n'est malheureusement pas le cas. Il a essayer de vendre la maison mais rien. Son ex, a donc décidé d'habiter la maison et de lui racheter sa part.
Il a eu un premier RDV avec un notaire, et son ex a demander que sur sa part, il soit déduit la pension alimentaire depuis 2 ans. Egalement l'apport de 80000 € apporter alors qu'il n'était pas marié. En surendettement actuellement, et lorsqu'il aura réglé les crédits, il devra encore de l'argent; son ex a t-il le droit de lui grossir son endettement ?
Il est paniqué et que peut-il faire ? Merci de votre aide
Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/02/2017** à **21:17**

Bonsoir,
Concernant l'argent qu'il doit au titre alimentaire, notamment s'il a des enfants, il est normal que son ex epouse demande l'arrièré,
Pour l'apport de 80.000 euros, un apport fait avant mariage reste un bien propre qui lui reviendra à condition d'apporter les preuves, bien entendu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés